

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SOCIAL SAFARI INC.	Numéro de permis 2019504	Date d'inspection Le 03 décembre 2020	
Nom de l'établissement Centre récréatif 'A' Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	27 nov. 2020	01 déc. 2020
Commentaires : Une planification fut envoyée a l'inspectrice afin de corriger la lacune. L'administrateur doit s'assurer de soutenir les éducateurs dans une progression continue en lien avec la planification et la documentation. L'administrateur peut partager le lien https://www.nbplays.ca/ avec les éducatrices afin de les aider dans leur planifications. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée à ce moment.			

original signé par
Janice Gauvin-Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 décembre 2020

Date

original signé par
Tina Munro

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 décembre 2020

Date